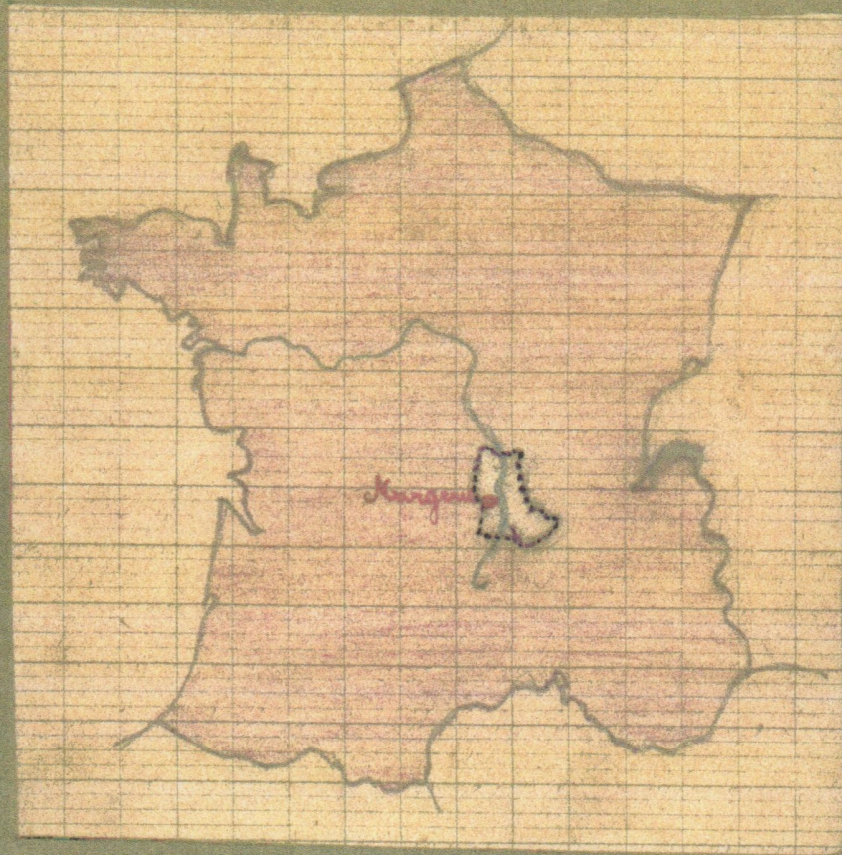


BULLETIN MUNICIPAL



MARGERIE-CHANTAGRET

MON VILLAGE

Numéro 12 - 2002

Légende du recto : Cahier d'écolier dont la couverture a été découpée pour laisser apparaître la première page à travers trois fenêtres. Ce cahier comprend 44 pages : il rappelle l'histoire de notre commune et de ses monuments (église, école ...), décrit le bourg, les hameaux et les environs (Montsupt, Lavieu...) et retrace la vie quotidienne ou plus festive.

Il est l'oeuvre de la grande classe de notre école durant l'année scolaire 1941-1942 (il est daté du 4 juillet 1942).

Un extrait est publié dans le présent bulletin.

LE MOT DU MAIRE

Comme vous l'avez vu sur la couverture et le verrez également dans les pages qui suivent, ce bulletin a une petite saveur rétro. Nous avons pensé que les habitants de longue date seraient heureux d'évoquer des souvenirs et que les nouveaux venus aimeraient connaître mieux leur commune d'adoption.

Pourtant, ne vous y trompez pas : si nous assumons bien volontiers notre passé, c'est sur l'avenir que nous travaillons, l'avenir que nous avons à construire pour une population qui s'accroît (nous sommes près de 600 aujourd'hui) avec en particulier une jeune génération qui ne cesse d'augmenter (la dernière rentrée scolaire a vu la création d'une classe de maternelle dans notre Regroupement pédagogique intercommunal).

L'avenir, nous l'avons prévu pour l'eau : les besoins vont croissant et le réseau existant ne suffisait plus. Nous habitons par chance dans ces Monts du Forez où l'eau, la bonne eau, ne manque pas pour l'instant. En rachetant la part du Syndicat de la Vidrezonne, en faisant de nouveaux captages dans le haut de la commune de Gumières, nous aurons de quoi répondre à la demande, pour longtemps nous l'espérons.

L'avenir, nous l'avons prévu pour l'assainissement. La dernière tranche de travaux collectifs a été réalisée l'été dernier pour Rivoire et Le Soleillant. Il n'y a plus que quatorze habitations qui ne soient pas reliées. Le réseau ancien a par ailleurs été repris dans le centre bourg depuis quelques années et ces derniers mois ont vu la réfection de la partie située vers l'église et au-delà. Notre commune est parmi les mieux dotées en ce domaine dans le département.

L'avenir nous l'avons prévu pour les activités de toute nature, l'activité économique en particulier. Les places de parking sont nombreuses pour les clients de nos restaurants et bientôt une zone d'arrêt - minute sera implantée près de la boulangerie. Cela contribuera à améliorer la sécurité des piétons, sécurité qui sera également prise en compte dans le réaménagement de la route départementale 5 en direction de Soleymieux et ensuite pour la 102 sur laquelle s'ouvre l'école.

Et notre école ? Le bâtiment actuel a du caractère et mérite d'être valorisé mais convient-il vraiment aux nouvelles exigences (salle d'évolution, salle informatique ...) ? Et le presbytère devenu malheureusement vacant par le décès du père Poupon ? Et le locatif : des demandes arrivent quotidiennement en mairie.

Tout cela ne se fera ni sans peine ni sans argent. Mais ce qui est en cause, c'est le développement de notre commune.

Et en cette fin d'année, je formulerai le vœu que nous parvenions à réaliser tous ces projets afin que nous vivions harmonieusement ensemble, dans un confort comparable à celui de la ville tout en bénéficiant des avantages de la campagne.

Bonne année, bonne santé, réussite pour tous, petits et grands.

SOMMAIRE

- Informations	
• Informations générales	P. 3
• Informations diverses	P. 4-5
- Le Droit de préemption urbain	P. 6
- Travaux	
• La Salle des fêtes	P. 7
• Les Captages	P. 8
• Les Réseaux humides	P. 8
- Projets et acquisitions correspondantes	
• La Place de l'Eglise	P. 9
• Aménagement de la RD 5	P. 9
• Un Lotissement communal	P. 10
- Vie scolaire	P. 11
- Etat civil - Le décès du Père Poupon	P. 12-13
- Patrimoine	
• Croix	P. 14
• Bascule	P. 15-16
- Fleurissement	P. 16
- Cahier d'école	P. 17-18
- Dépistage du cancer du sein	P. 19

INFORMATIONS

INFORMATIONS GENERALES

Les séances du Conseil municipal sont ouvertes au public dont la présence est vivement souhaitée par les élus. Elles sont en général mensuelles et fixées au premier vendredi du mois à 20H30.

Un compte-rendu sommaire des décisions prises est affiché en grille extérieure au plus tard huit jours après la réunion. Les registres des délibérations sont évidemment consultables, sans délai et à perpétuité.

Les permanences suivantes sont assurées :

- **Maire : mardi de 17 heures à 19 heures et sur rendez-vous.**
- **Adjoints : samedi de 9 heures à 11 heures à tour de rôle**
(tableau affiché en mairie)
- **Secrétariat de mairie ouvert**
 - le mardi de 16 heures à 19 heures
 - le jeudi de 9 heures à 11 heures
 - le samedi de 9 heures à 11 heures

La mairie est un lieu privilégié pour se documenter dans bien des domaines ; l'Etat, les Collectivités territoriales (Région, Département, Communes), les organismes les plus variés, les associations... lui adressent sans discontinuer des informations législatives, réglementaires, administratives, sociales, culturelles, sportives etc.

Cette mine de renseignements est gratuitement à la disposition de tous. Elle est aujourd'hui totalement méconnue, donc inutilisée et c'est très dommage. Les élus et la secrétaire ont pour vocation de vous guider dans vos recherches d'information.



INFORMATIONS DIVERSES

TAUX D'IMPOSITION 2002 DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

• Taxe d'habitation	7.28% (7.00% en 2001)
• Taxe foncière sur les propriétés bâties	12.38% (11.90%)
• Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33.09% (32.13%)
• Taxe professionnelle	7.73% (7.50%)

TARIFS DE LOCATION DES SALLES (à compter du 1er janvier 2003)

• Salle des fêtes	
Habitants de la commune	150 €
Résidents hors commune	250 €
Restaurants de la commune	150 €
Associations cantonales	75 €
(Une location gratuite par an pour chaque association de la commune et pour le groupement des Classes)	
• Salle des associations (pour des apéritifs ou des réunions de famille, sans possibilité de cuisiner)	
Habitants de la commune	32 €
Résidents hors commune	64 €

POUBELLES

On constate toujours trop d'actes d'incivilité : des particuliers ayant pourtant la possibilité de sortir et rentrer leur poubelle privée le lundi matin surchargent les containers communaux, parfois sans même prendre la peine de placer leur détritrus dans des sacs plastique.

Un effort est demandé à tous alors que le tri sélectif s'implante de manière favorable dans toute la commune.

RELAIS BIBLIOTHEQUE (Médiathèque de la Loire)

On rappelle qu'il y a possibilité d'emprunter gratuitement des livres aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Le choix est vaste : romans, romans du terroir, romans policiers, ouvrages documentaires, guides pratiques, ouvrages pour la jeunesse, bandes dessinées...

SECURITE DES PIETONS

Notre centre - bourg est un carrefour très actif avec le croisement des deux routes départementales, la RD 5 de Saint-Bonnet-le-Château à Montbrison et la RD 102 de Saint-Anthème à Saint-Etienne.

C'est un atout pour notre commune. Il y a pourtant un gros inconvénient, celui de l'insécurité des piétons, de nombreux véhicules ne respectant pas la limitation de vitesse aux quatre entrées de notre village.

Il faut savoir que l'entretien d'une route départementale est réparti entre la commune et le département. La première a en charge l'aménagement du tronçon se trouvant à l'intérieur de l'agglomération (entre les panneaux indicateurs de son nom), à l'exception du revêtement proprement dit qui est payé par le département. Pour la partie hors agglomération, le Conseil général finance en totalité.

En conséquence, une double action a été conduite :

- Pour la partie "communale", c'est par la RD 5 côté Soleymieux que l'on a commencé : le projet en cours devrait apporter une amélioration avec la création d'une chicane vers la croix du Casson et l'aménagement de trottoirs desservant toutes les habitations ainsi qu'un cheminement jusqu'au chemin de Rossigneux. C'est par la RD 102 côté Saint-Anthème que les travaux se poursuivront mais, sans attendre le délai de trois ans utile au renouvellement d'une demande de subvention, diverses interventions ont été effectuées : tracé d'une ligne blanche avec flèches rabattantes ainsi que d'un passage protégé, ouverture d'un sentier le long du stade, implantation prochaine d'un panneau triangulaire indiquant la présence d'enfants.

- Pour la partie entièrement départementale, suite à une délibération prise à l'unanimité par le Conseil municipal, un courrier d'alerte a été adressé au Conseil général insistant sur la nécessité de prendre en compte, de toute urgence, la demande de restructuration de la RD 5 de Margerie à Saint-Georges-Haute-Ville (Poteau bleu) et de la RD 102 de Margerie à Saint-Marcellin-en-Forez. La réponse en date du 18 juillet 2002 est la suivante : les travaux sur la RD 5 pourraient commencer en 2003 et seraient conduits sur deux ou trois exercices ; pour la RD 102, les études préliminaires viennent seulement de commencer et aucun échéancier de réalisation ne peut être avancé actuellement.

En attendant, on ne peut que recommander une grande vigilance aux piétons et une prudence renforcée aux automobilistes.



DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le droit de préemption est la faculté donnée à une collectivité publique ou à un organisme d'acquérir par priorité, dans certaines zones préalablement définies, les biens mis en vente, dans le but de réaliser des opérations d'intérêt général.

Le droit de préemption urbain (DPU) est ouvert aux communes par le Code de l'Urbanisme (article L 211-1, alinéa 2). Il peut être instauré dans les zones urbaines et les zones d'urbanisation future délimitées par un Plan d'occupation des sols (POS) rendu public. Cela nécessite une délibération du Conseil municipal. Cette délibération doit être affichée en mairie pendant un mois. Mention en est insérée dans deux journaux diffusés dans le département.

Dès lors que ces formalités ont été accomplies, toute aliénation à titre onéreux d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble, bâti ou non bâti, se trouvant dans les zones susdites, est subordonnée, sous peine de nullité, à une déclaration faite par le propriétaire ou son représentant à la commune où se trouve situé le bien.

Cette déclaration plus précisément appelée Déclaration préalable d'intention d'aliéner (DIA) comporte obligatoirement l'indication du prix et des conditions de l'aliénation projetée ou, en cas d'adjudication, l'estimation du bien ou sa mise à prix.

La commune dispose d'un délai de deux mois pour prendre sa décision qui peut être

- soit une renonciation à l'exercice du droit de préemption (le défaut de réponse dans le délai de deux mois vaut renonciation),
- soit la décision d'acquérir aux prix et conditions proposés par le vendeur,
- soit une offre d'acquérir à un prix différent et, à défaut d'acceptation de cette offre par le vendeur, intention de faire fixer le prix par la juridiction compétente en matière d'expropriation.

Le propriétaire dispose d'un délai de deux mois pour notifier à la commune

- soit qu'il accepte le prix ou les nouvelles modalités proposés,
- soit qu'il maintient le prix fixé dans la DIA et accepte qu'un prix soit fixé par la juridiction compétente en matière d'expropriation,
- soit qu'il renonce à l'aliénation.

En cas d'accord sur le prix indiqué par le propriétaire ou sur celui offert par le titulaire du droit de préemption, un acte authentique est dressé dans un délai de trois mois à compter de cet accord ; si le prix est fixé par décision de justice, il en est de même.

Le délai de paiement est de six mois. L'ancien propriétaire conserve la jouissance du bien jusqu'au paiement intégral.

Dès que le titulaire du droit de préemption a fait connaître au propriétaire sa décision d'exercer ce droit ou son intention d'acquérir, le propriétaire est tenu de le faire savoir à l'éventuel locataire ou occupant du bien concerné. Le titulaire du droit de préemption est tenu de verser à ce dernier les indemnités auxquelles il peut prétendre.

Par délibération du 29 mars 2002, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'instituer le Droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines et d'urbanisation future prévues par le POS (Plan affiché en mairie).

TRAVAUX

SALLE DES FETES

Suivant le projet établi par le Cabinet d'architecture Cigolotti de Saint-Bonnet-le-Château et le Cabinet d'études Chabannes de Luriecq (voir bulletin précédent), les travaux d'agrandissement et de restructuration de la salle des fêtes ont été réalisés durant l'été et l'automne 2002 sous le contrôle de SOCOTEC.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

- * Maçonnerie : Turnel d'Essertines-en-Châtelneuf
- * Charpente bois et couverture tuiles : Libercier de Savigneux
- * Menuiseries extérieures et intérieures bois : Genevrier d'Andrézieux-Bouthéon
- * Plâtrerie-peinture : Marchisio de Savigneux
- * Carrelage : Solle de Saint-Romain-Le-Puy
- * Plomberie-Zinguerie-Sanitaire : Cave de Margerie-Chantagret
- * Electricité-Courants faibles : Vialelec de Margerie-Chantagret
- * Chauffage gaz : Morin de Margerie-Chantagret

Pour parler finances, avant établissement du bilan définitif, on peut indiquer qu'une dépense subventionnable de 149 354.30 € avait été retenue et que deux catégories de subventions ont été obtenues :

- Etat (Dotation globale d'équipement des communes) :
taux de 20% soit 29 871.00 €.
- Département (Equipements ruraux d'animation) :
taux de 60% soit 89 612.58 €.

Par ailleurs, le mobilier sera presque entièrement renouvelé : tables, chaises, chariots de rangement et transport pour la salle elle-même (subventions de 25% de l'Etat et de 60% de l'enveloppe cantonale du Conseil général), machine à laver la vaisselle de type industriel, armoire froide pouvant accepter des plateaux de grande dimension, chariot roulant de service et tables de pose ou travail pour la cuisine (achat en cours, subventions non encore précisées).

Nous pourrons ensemble juger du résultat lors de la présentation des vœux en janvier 2003. Espérons que chacun appréciera les nouveaux aménagements (bar, scène, sanitaire ...) d'une salle agrandie, respectant les normes, plus fonctionnelle et plus accueillante où l'on s'est efforcé d'harmoniser les couleurs et d'adapter le luminaire à un volume important et original.

CAPTAGES COMPLEMENTAIRES

Le double projet concernant l'alimentation en eau potable a été mené à bien en 2002 :

- Achat au Syndicat de la Vidrezonne de sa part du captage des Sagnes et du réseau correspondant : un accord a été trouvé ; l'acte sera passé prochainement.
- Création de captages nouveaux au Marais sur la commune de Gumières. Cela nécessitait une importante phase préparatoire, en particulier l'achat de terrains à divers propriétaires.

Les travaux eux-mêmes réalisés sous le contrôle du Cabinet technique Gaudriot se décomposaient en trois lots attribués à trois entreprises distinctes :

- Lot n° 1 (Captages proprement dits et canalisations de liaison) : Société montbrisonnaise de Travaux publics (SMTP) de Montbrison.
- Lot n° 2 (Mise en conformité des périmètres de protection) : Gourbière et fils de Bard.
- Lot n° 3 (Chloration et télégestion au réservoir de Plénafey) : SAUR France de Montbrison.

Retenant pour ces travaux une dépense subventionnable de 192 238.21 €, le Conseil général a attribué une subvention au taux de 40% (45% pour la chloration) d'un montant de 77 524.13 €.

D'autre part, 61 162.55 € ont été obtenus de l'Agence de l'eau Loire - Bretagne (taux de 20 à 40% suivant les lots).

La mise en eau a été faite le 2 décembre 2002 et l'on peut maintenant affirmer que l'alimentation en eau nous est assurée pour de nombreuses années. Des contrats sont mêmes prévus pour en céder une partie au syndicat de la Vidrezonne, au moins durant quelques années, et à celui de Val Curraize s'il ya de l'excédent.

RESEAUX HUMIDES

La rénovation de la place de l'Eglise et de la RD 5 nécessitait au préalable la réfection des réseaux humides (eau et assainissement). C'est ce qui a été réalisé fin 2002 par l'entreprise Delorme Travaux publics (3 DTP) de Bonson, qui avait fait la meilleure offre par rapport aux critères retenus (coût et délais). Là encore, des subventions seront accordées par le Conseil général (taux divers de 40 à 60%) et par l'Agence de l'eau Loire - Bretagne (12%).

Une fois les travaux terminés, resteront à faire les essais d'étanchéité, les tests de compactage des tranchées et l'inspection télévisuelle.

En matière d'assainissement, il faut ajouter que l'ensemble du réseau communal doit être vérifié. Un diagnostic global devrait être réalisé en 2003 par les soins de la Direction de l'Equipement.

PROJETS ET ACQUISITIONS CORRESPONDANTES

PLACE DE L'EGLISE

L'année 2002 a vu l'évolution du projet d'aménagement de la place de l'Eglise présenté dans le bulletin précédent. Diverses améliorations lui ont été apportées :

- Les deux angles de la place sur la RD 5 seront traités en arrondi ; pour ce faire, deux promesses ont été signées avec les propriétaires des parcelles limitrophes :

- promesse de vente d'une partie de la parcelle cadastrée A 961 avec Monsieur et Madame Jean Faure (50 centiares environ)
- promesse de donation d'une partie de la parcelle A 1090 avec Monsieur et Madame Pierre Phalippon (50 centiares environ). Qu'ils soient très sincèrement remerciés.

- Afin de créer un arrêt-minute assurant la sécurité des clients de la boulangerie - épicerie, la parcelle A 982 d'une superficie de 5 ares 17 centiares a été achetée au prix de 11 891 €, somme qui sera en partie couverte par la subvention. L'acte a été passé avec Mademoiselle Marie-France Rivel devant maître Chambe, notaire à Montbrison, le 20 novembre 2002.

- Des essais d'éclairage de l'église ont été effectués avec le Syndicat intercommunal d'Energies de la Loire (SIEL) et l'entreprise EGET. Quatre gros projecteurs de lumière assez blanche seraient orientés sur les quatre faces du clocher en ardoise et deux petits, de teinte plus chaude, viendraient éclairer par le bas l'arcature de l'entrée. La rosace de façade serait illuminée de l'intérieur. On s'efforce de trouver un bon équilibre entre la vue de près et celle de plus loin, particulièrement en venant de Soleymieux et de Saint-Anthème.

AMENAGEMENT DE LA RD 5

Pour réaliser la chicane de la croix du Casson signalée dans la notice précédente sur la sécurité, des acquisitions sont également à faire : il s'agit de petites parties des parcelles A 1146 et B 596.

Le service des Domaines a donné son avis sur la valeur de ces terrains, avis qui serait utile si l'on devait en arriver à une Déclaration d'utilité publique (DUP). On espère qu'une entente sera trouvée avec les propriétaires avant d'avoir recours à cette procédure désagréable pour tous.

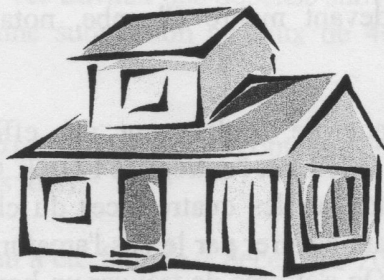
LOTISSEMENT COMMUNAL

Il s'agit du dernier projet en date. Pourquoi un lotissement communal ? Parce que les demandes d'acquisitions de terrains et de locations arrivent sans cesse en mairie ;

Une opportunité s'est présentée avec la vente par Monsieur Claude Jean Rivel (Jean-Claude pour nous tous) des parcelles B 169, 170 et 171 sises au Gareton, d'une superficie totale de 1,6933 hectare.

Le droit de préemption urbain a été utilisé et l'acte de vente a été passé le 1er août 2002 devant maître Gleyze, notaire à Saint-Jean-Soleymieux, pour le prix de 41 313.68 €.

Monsieur et Madame Guy Tronel, locataires de ces terrains, ont renoncé au bénéfice de la commune à l'indemnité d'éviction à laquelle ils pouvaient prétendre. Qu'ils en soient ici vivement et sincèrement remerciés. Un accord a été conclu avec eux le 2 août 2002.



AUTRE ACQUISITION

Est à remercier également Madame Janine Panneton-Rochette qui a fait don à la commune de la parcelle C 468, d'une superficie de 1 are 78 centiares, sise à Rossigneux, à droite en montant sur la route de Saint-Anthème. On se plaît à souligner le caractère spontané de cette donation.

LE PERE POUFON NOUS A QUITTES

Lors de la messe célébrée en l'église de Margerie le 6 novembre 2002, de nombreuses personnes ont pris la parole pour rappeler le souvenir et honorer la mémoire du disparu.

Nous souvenons-nous de ce jour, dans l'émotion et le recueillement, pour évoquer le souvenir du père Pierre Poufon qui nous a quittés le dimanche 3 novembre dernier dans sa 90^{ème} année.

VIE SCOLAIRE

181 enfants fréquentent le R.P.I. (Regroupement pédagogique intercommunal de Margerie - Saint-Jean-Soleymieux et Soleymieux).

Cette augmentation de l'effectif à la rentrée 2002-2003 a conduit à l'ouverture d'une classe supplémentaire en maternelle.

Durant les vacances scolaires, les deux classes et un vestiaire de Margerie ont été repeints, avec pose d'étagères et panneaux d'affichage, par notre employé communal, Albert Vacheron, aidé bénévolement par son fils Lionel et Jérémie Breuil.

Le mobilier a été remplacé sans frais grâce à Philippe Meyret qui s'est proposé de récupérer dans l'établissement scolaire où il est employé, bureaux, porte-manteaux, tables de travail, ayant déjà servi mais en parfaits état.

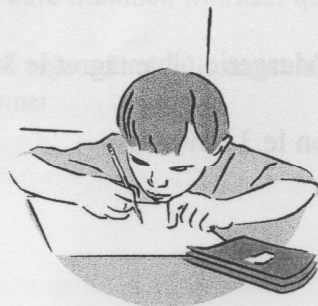
Qu'ils en soient ici tous remerciés très sincèrement ainsi que les élus qui ont donné de leur temps.

Les enseignants du R.P.I. ont tenu également à s'y associer.

Le bulletin municipal est aussi l'opportunité de rappeler à tous, parents et enfants, le devoir élémentaire de civisme à l'égard des salariés qui ont en charge : l'accompagnement, la conduite des transports scolaires, la surveillance à la garderie et à la cantine.

Ces personnes sont chargées d'assurer la sécurité des enfants. Qui pourrait s'en plaindre ?

En contrepartie, obéissance et respect sont nécessaires. Merci par avance d'y contribuer.



LOTISSEMENT COMMUNAL**ACTES DE L'ETAT CIVIL**

au 4 décembre 2002

NAISSANCES (HORS COMMUNE)**BONNEL** Lolita à Montbrison le 1er janvier**MARTIN** Lucie Fanny Marie à Montbrison le 28 janvier**JASSERAND** Laura à Montbrison le 11 juin**LOUBATIERE** Manon à Montbrison le 2 août**MEUNIER** Stecy à Montbrison le 30 août**CLAVELLOUX** Anthony à Montbrison le 27 octobre**MARIAGE****SCHIEBERLE** François et **VIAL** Aurélie le 13 juillet**DECES****FAURE** Clotilde Jeanne Veuve **BROUILLET** à Usson en Forez le 18 février**MATHIEU** Patrick Etienne Marie à Margerie-Chantagret le 30 mars**POUPON** Pierre Eugène à Montbrison le 3 novembre

LE PERE POUPON NOUS A QUITTES

Lors de la messe célébrée en l'église de Margerie le 6 novembre 2002, de nombreuses personnes ont pris la parole pour rappeler le souvenir et honorer la mémoire du disparu. Voici le texte de l'intervention de Monsieur Marcel FAURE, maire :



Nous sommes réunis cet après midi, dans l'émotion et le recueillement, pour évoquer le souvenir du père Pierre Poupon qui nous a quittés le dimanche 3 novembre dernier, dans sa 90ème année.

Si les trois municipalités de Boisset-Saint-Priest, Lavieu et Margerie sont représentées ici, c'est parce que, au-delà de la communauté des catholiques des trois paroisses dont il a eu la charge à partir de 1967, le père Poupon avait su se faire apprécier de l'ensemble de la population. Bien éloigné d'un sectarisme étroit, son esprit était ouvert à toutes les idées et il aimait débattre, courtoisement toujours, des questions qui préoccupent tous les hommes et toutes les femmes, quelles que soient leur foi et leurs opinions : la vie, la manière de vivre, la mort, la manière de mourir, la vie après la mort, la mort source de vie.

Cette humanité, il en a fait preuve une dernière fois en donnant son corps à la science, montrant par là combien il accordait de prix à la vie et à l'évolution de la communauté humaine.

Il avait parfaitement réussi à s'intégrer dans notre pays, un pays qu'il aimait assez pour souhaiter y finir sa vie ; et c'est avec plaisir que le Conseil municipal lui avait laissé la disposition du presbytère. Tous les habitants s'en étaient réjouis, appréciant d'entendre sonner ponctuellement l'angélus et d'avoir dans leurs joies comme dans leurs peines la présence et le soutien d'un homme de coeur.

Cet attachement lui avait d'ailleurs été manifesté en 1985 pour fêter ses quarante ans de sacerdoce : une participation importante lui avait alors été remise pour l'achat de la 2 CV qui parcourut longtemps nos Montagnes du soir.

Il participait aux diverses manifestations organisées dans nos villages, repas, fêtes, cérémonies, concours de toutes les sociétés locales. Il était toujours présent et sa présence valait témoignage : sans rien imposer et même sans rien déclarer, simplement en montrant l'exemple, il affirmait que la tolérance est la condition indispensable à une vie sociale harmonieuse, que la compréhension de l'autre et l'empathie sont les meilleurs garants des liens entre les hommes.

Il faisait partie de l'Association des anciens combattants car il avait lui-même été mobilisé en 1939.

Il s'intéressait aussi, tout particulièrement, au club des jeunes enfants qui se réunissaient de temps à autre, les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires.

Et puis il se promenait sur nos chemins, surtout à la fin de sa vie où il était évidemment moins occupé. Le rencontrer dans notre campagne était toujours un moment privilégié : douceur du sourire, pénétration du regard, sérénité jamais démentie, disponibilité pour tous et propos adaptés à chacun.

C'est cette image que nous garderons de lui et elle nous aidera, en ces temps qui ne sont pas toujours faciles, à garder confiance et à continuer notre route du mieux possible.

Son souvenir sera perpétué par l'apposition d'une plaque dans le cimetière de Margerie, non loin de la tombe du curé Matthieu Mornant qui a, lui aussi, laissé une trace profonde dans nos coeurs.

Qu'ils soient aujourd'hui unis dans nos mémoires et ensemble remerciés pour tout ce qu'ils ont si bien su nous donner.

PATRIMOINE

HISTOIRE DE CROIX

Il était une fois une croix en pierre : son histoire est ancienne et pas toujours heureuse.

Implantée sur un rocher, elle domina, durant des siècles peut-être, le carrefour situé derrière l'église, sur le chemin des Marcoux. Nos Anciens s'en souviennent certainement. Mais les mauvais jours arrivèrent et, apparemment dans l'indifférence, elle se brisa en plusieurs morceaux. Son croisillon resta longtemps posé à plat sur le rocher, soumis aux intempéries. Et un jour il disparut.

Était-il perdu à jamais ? Non. Une main secourable, celle de Monsieur Marius Fréry, l'avait mis à l'abri. Récemment remis à jour il est maintenant pris en charge par la commune.

Il a beaucoup souffert : on devine un personnage crucifié, probablement le Christ : dans le visage, trois petites excavations, deux trous ronds pour les yeux, un allongé à l'horizontal pour la bouche ; les bras, perpendiculaires au corps, sont bien visibles mais les doigts ont été presque complètement gommés par l'érosion ; le corps lui-même est très droit ; les jambes sans doute sculptées sur le fût ont disparu. Un autre morceau de granit de forme cylindrique, lui aussi préservé, comporte un élément en relief qui pourrait figurer le bout des pieds mais la nature de la pierre est différente de celle du croisillon et l'on ne peut, de manière certaine, rapprocher les deux morceaux. Pour en finir avec ce croisillon, on peut ajouter que les bords en sont chanfreinés, c'est-à-dire que les arêtes ont été abattues et remplacées par des surfaces obliques plates. L'arrière est évidé sans qu'on puisse savoir si cela correspond à une taille volontaire ou à une cassure (une petite ligne de faille ferait plutôt adopter cette hypothèse).

Cette description montre assez que nous avons là un pauvre vestige qui, pourtant, est loin de manquer d'intérêt. L'architecte des Bâtiments de France, Monsieur Philippe GONZALES, qui a bien voulu se déplacer, a même évoqué l'idée qu'il pourrait s'agir d'une croix paléochrétienne, du VIII^e ou IX^e siècle, ce qui correspondrait à une richesse patrimoniale exceptionnelle. Cela demanderait une étude plus poussée mais même s'il s'agit d'une croix médiévale plus récente, on ne peut la négliger.

C'est pourquoi le Conseil municipal, dans sa séance du 3 mai 2002, a décidé de la faire restaurer. Un devis établi par un maître artisan, meilleur ouvrier de France, se monte à la somme de 742 euros hors taxes. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, de la Région et du Conseil général. Les réponses ont toutes été négatives, au moins dans l'immédiat. Les grands discours sur le patrimoine ne sont pas toujours suivis d'effet sonnante et trébuchant ! Pourtant, le Conseil municipal a réitéré sa volonté et l'on devrait à nouveau voir, dans un avenir plus ou moins proche, notre croix rénovée reprendre sa place dans l'emboîtement ménagé sur le rocher du chemin des Marcoux.

UN MECANISME DE BASCULE REHABILITE

Beaucoup d'entre nous se souviennent de "la bascule" installée au coeur du village, près de la route, face au bureau de tabac. Elle disparut fin 2001, au moment des gros travaux du centre bourg. On peut le regretter mais il est certain qu'elle ne correspondait plus au nouveau matériel agricole (tracteurs et remorques de grande dimension) et qu'elle n'était plus assez puissante (elle allait jusqu'à dix tonnes seulement).

Elle avait eu pourtant son heure de gloire.

On venait peser de loin, de toutes les communes environnantes et même du Puy-de-Dôme. Ce qu'on pesait ? Des animaux (veaux, vaches, cochons), des matériaux (chaux par exemple) et des produits agricoles (paille, foin, raisins ...)

Le pesage et le service des droits correspondants étaient assurés par une personne voisine : on se souvient de Christiane Salanon, qui habitait la maison faisant l'angle de la route de Saint-Anthème et du chemin du Petit Coire, du boulanger Jean Poyet, du boucher Pierre Garnier et, bien sûr, de Marinette Faure-Garnier qui fut la dernière titulaire de la régie.

Qu'est devenue notre bascule ? Les pierres de la plate-forme (bordures et bornes d'angle) ont malencontreusement été dispersées mais par bonheur le mécanisme a été sauvé. Il croupissait, oublié de presque tous, dans un dépôt communal, jusqu'à ce que deux conseillers, Pierre Garnier et Jean Lachat s'en préoccupent. Sablé et passé au vernis métal, il est maintenant exposé dans la salle des associations où l'on peut admirer son support, ses barres et ses trois curseurs (kg, 100 kg et tonne) qui lui donnaient une grande précision. On y voit encore les poinçons de vérification.



Renseignements et carte postale aimablement fournis par Mesdames Marinette et Thérèse Faure

... suite

EXTRAIT DU CAHIER DE L'ÉCOLE

Sol : Notre commune située en plein Massif Central et dans les Monts du Forez, a un sol essentiellement granitique.

Climat : Les vents dominants sont la bise, que n'arrête aucune forêt aucune montagne, — les vents d'ouest sont violents mais qui n'apportent pas toujours la pluie qui tombe sur les Monts du Forez. Notre pays situé à 640^m d'altitude, a des hivers rigoureux, des étés chauds et souvent secs.

Ressources agricoles : Notre commune cultive surtout le seigle et la pomme de terre. Il y trouve aussi quelques cultures de froment et d'avoine, de la vigne. Depuis les restrictions, la culture du colza a repris de l'importance. Notre commune n'a presque pas de bois.

Ressources industrielles : Notre commune est sans industrie.

Voies de communication : Le Bourg de Margerie est un véritable carrefour. Il y rencontrent les routes de Montbrison, St Étienne, St Jean Polymieux, St Anthème. C'est ce qui explique une circulation assez importante à l'intérieur de notre petite agglomération. De nombreux services de cars permettaient aux habitants de voyager facilement :

Service St Bonnet - Montbrison.

Service de Jean Polymieux à notre gare de St Romain-le-Puy.

Service Ambert - St Étienne.

DEPISTAGE DU CANCER DU SEIN UNE NECESSAIRE IMPLICATION DE CHAQUE FEMME

Dès 50 ans et jusqu'à 74 ans, les femmes sont invitées à passer gratuitement un examen mammographique de qualité. En France, une femme sur dix est confrontée, au cours de sa vie, à cette maladie.

Un cancer du sein peut mettre plusieurs années à se développer, sans le moindre symptôme : ni grosseur, ni douleur, ni malaise. Le dépistage précoce permet de détecter des anomalies de quelques millimètres non décelables au toucher. Il est primordial car la précocité du diagnostic offre de plus grandes chances de guérison avec des traitements moins agressifs.

Concrètement, l'Association adresse aux femmes une invitation leur permettant de faire pratiquer sans avance de frais une mammographie chez le radiologue de leur choix.

En participant à la campagne de dépistage organisé, les femmes bénéficient de deux radios au moins par sein :

- Tous les clichés sont examinés, par sécurité, par deux radiologues différents
- En cas d'anomalie, le radiologue peut immédiatement enclencher un bilan complémentaire.

Dans les quinze jours suivants, les résultats complets sont transmis à la femme ainsi qu'à son médecin traitant qui peut les commenter. Les clichés sont à récupérer au cabinet de radiologie où l'examen a été passé.

La très grande majorité des femmes présente un résultat normal et revient, tous les deux ans, pour un nouveau dépistage.

Aujourd'hui, l'implication des femmes de la Loire est trop faible. Sur 52 000 invitations, seulement 18 000 dépistages sont réalisés chaque année.

**Cancer du sein : ce n'est pas parce que vous ne sentez rien que vous n'avez rien.
Aidez-nous à prendre soin de vous, faites régulièrement une radio des seins.**

Sont partenaires de ce programme de dépistage organisé : le Conseil Général de la Loire, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Française Loire, la Ligue Contre le Cancer, la MSA.

Pour tous renseignements complémentaires : Association **VIVRE ! 04 77 42 26 26**